

le cadre d'une ville ou d'une province. L'inauguration de l'enseignement technique lui parut une question d'importance nationale, méritant l'attention du gouvernement fédéral qui devrait l'aider de ses ressources, comme en Allemagne, en France, en Belgique, en Suisse, en Autriche et en Angleterre. Une circulaire, en date du 7 mars 1899, fut adressée aux Chambres de Commerce de tout le Canada, sollicitant leur coopération et recommandant une prompte convention de leurs représentants à Montréal, à Toronto ou à Ottawa.

Cette vaste réunion eut lieu à Toronto, le 6 juin 1899. La Chambre de Commerce de cette ville crut devoir s'opposer au projet d'organisation fédérale, alléguant que la tâche incombait aux provinces. A l'issue de cette convention, un comité d'enseignement technique fut formé, comprenant dix membres choisis dans diverses villes ontariennes. Dans un mémoire présenté le 19 d'août à la Chambre de Toronto, ce comité esquissait l'un des premiers programmes d'études techniques fort complet, tant au point de vue industriel que commercial.

La Chambre d'Ottawa, poursuivant son projet d'organisation fédérale, attentive aux besoins du pays tout entier, proposait, le 13 octobre, une délégation auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir la nomination d'une commission de recherches sur l'enseignement technique. Son comité d'enseignement industriel prépara un mémoire au Gouverneur général, lequel fut soumis à toutes les Chambres de Commerce, priées d'être représentées lors de sa présentation ; ce qui se fit aux Communes le 5 mars